

DOSSIER
PÉDAGOGIQUE

LA RÉSERVE SANITAIRE & L'ÉTABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE

Un renfort pour toutes les
situations sanitaires exceptionnelles

Mai 2018

Contacts presse : presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36
Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48

Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66
Matthieu Humez : 01 41 79 69 61

 @santeprevention

 @santepubliquefrance

SOMMAIRE

1. La préparation et la réponse aux urgences sanitaires	3
2. La Réserve sanitaire, un maillon important dans la gestion de situations sanitaires exceptionnelles.....	3
2.1. Les missions de la Réserve Sanitaire	3
2.2. Accroissement de l'activité de la Réserve Sanitaire.....	4
2.3. Des réservistes formés et prêts à faire face à différents types d'intervention.....	5
2.4. Les réservistes : plus de 2 000 professionnels de santé volontaires engagés.....	8
2.5. Devenir réserviste	10
3. L'établissement pharmaceutique, un allié indispensable en cas de crise sanitaire.....	10

1. La préparation et la réponse aux urgences sanitaires

L'agence Santé publique France a pour mission de protéger la santé des populations. Elle regroupe l'ensemble des compétences en santé publique : la veille et la surveillance, la prévention, le déclenchement de l'alerte et l'intervention lors de situations sanitaires exceptionnelles. La complémentarité des métiers de l'agence s'exprime également dans la gestion de ces situations, qui s'inscrit par nature et en pratique dans l'analyse des menaces et la préparation de la réponse, pour renforcer les capacités de coordination requises en gestion de crise.

C'est pourquoi Santé publique France dispose d'une « Direction alerte et crise » réunissant **la Réserve sanitaire, l'établissement pharmaceutique et une unité de coordination des crises**. L'agence peut ainsi intervenir rapidement **en situation de crise sanitaire, mais surtout en amont, si un risque est identifié**. Cette direction est aussi un moyen efficace pour Santé publique France d'organiser de vastes opérations de prévention, comme des campagnes de vaccination en cas de risque épidémique.

Pour remplir ses missions d'intervention, Santé publique France anime et coordonne la **Réserve sanitaire**, composée de 2 000 professionnels de santé volontaires, tous métiers confondus (médecins, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, ambulanciers, directeurs d'hôpitaux, ingénieurs sanitaires, etc.) et **l'établissement pharmaceutique**. Celui-ci gère l'acquisition, le stockage et la distribution des produits de santé nécessaires pour faire face à une menace d'ampleur, ainsi que des stocks particuliers destinés aux établissements de santé pour des répondre à des besoins de santé publique spécifiques.

En cas de situation sanitaire exceptionnelle, Santé publique France est ainsi en capacité de mobiliser très rapidement, au nom de l'État, les moyens matériels et humains pour suppléer ou renforcer les structures existantes.

2. La Réserve sanitaire, un maillon important dans la gestion de situations sanitaires exceptionnelles

2.1. Les missions de la Réserve Sanitaire

La Réserve sanitaire, anciennement animée par l'établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS) a été créée en 2007, suite à l'épidémie de chikungunya à la Réunion. L'objectif de cette création était de disposer de professionnels de santé volontaires pouvant être mobilisés par l'État très rapidement lorsqu'une situation sanitaire exceptionnelle nécessite un appui en ressources humaines. La réserve a ainsi en charge l'engagement, la formation, l'équipement des réservistes et leur déploiement en cas de mobilisation.



Elle est activée par le ministère en charge de la santé mais aussi depuis la loi de modernisation du système de santé (janvier 2016), sur demande du Directeur général d'une Agence régionale de santé (ARS) et dans certains cas du ministère des affaires étrangères.

Les réservistes sanitaires sont amenés à intervenir lorsqu'une situation sanitaire nécessite un appui en ressources humaines, dans un établissement de santé, ou médico-social, dans une agence régionale de santé, dans une ambassade ou auprès d'une organisation internationale.

Pour des missions :

- de renfort de l'offre de soins ou médico-sociale, notamment lorsqu'une situation sanitaire exceptionnelle perdure (épidémie, canicule, afflux de population...)
- de rapatriement ou d'évacuation lors de troubles politiques ou de catastrophes naturelles
- de renfort de plateaux téléphoniques destinés aux victimes, à leurs proches, à la population
- de renfort lors de grands rassemblements à des fins de prévention
- d'expertise et de coordination (lors des ouragans Irma par exemple)

Depuis sa création, la Réserve sanitaire a réalisé de nombreuses missions en Outre-mer, principalement pour la prévention des maladies à transmission vectorielle, et à l'étranger lors de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest par exemple. Ces missions sont confiées à des professionnels, ayant des compétences préalablement identifiées et bénéficiant, en tant que de besoin, d'une formation complémentaire adaptée.

Les missions sont courtes (1 à 15 jours) pour permettre aux réservistes de se dégager de leurs obligations professionnelles et personnelles. Les besoins sont réévalués quotidiennement par Santé publique France et les acteurs locaux. Si la situation le nécessite, des rotations sont organisées pour déployer de nouvelles équipes d'intervention.

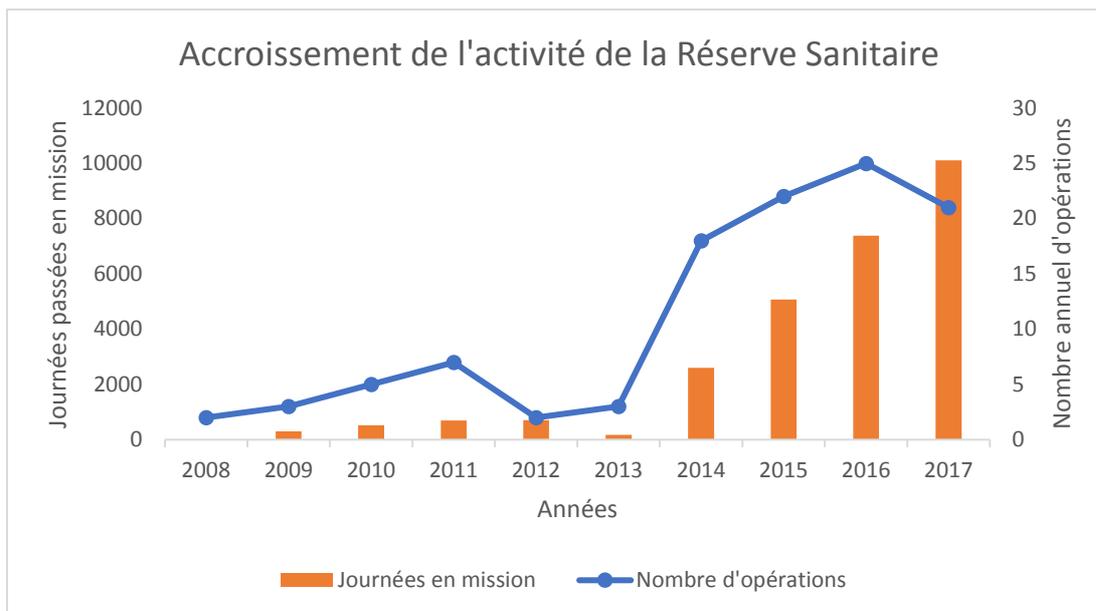
La Réserve sanitaire est animée par Santé publique France. Repérée par un blason, l'identité visuelle de la Réserve sanitaire symbolise les capacités de mobilisation et d'intervention rapides.



Ce blason rappelle que la Réserve sanitaire est une force conduite par un collectif mettant au cœur de chacune de ses missions un objectif partagé d'accès aux soins, d'expertise et de coordination.

2.2. Accroissement de l'activité de la Réserve Sanitaire

Depuis sa création, le nombre d'opérations de la Réserve sanitaire est en constante augmentation. C'est en partie dû à l'évolution de son champ d'action, qui comprend bien-sûr l'intervention en situation d'urgence sanitaire, mais également désormais la prévention des situations sanitaires exceptionnelles.



Avec **plus de 20 opérations par an**, la Réserve sanitaire assure différents types de missions.

Il peut s'agir, par exemple :

- d'un renfort en secrétaires médicaux, psychiatres et psychologues pendant plusieurs mois à Nice après l'attentat ;
- d'un renfort en médecins, infirmiers et sages-femmes auprès du centre hospitalier de Mayotte ;
- de soutien à la cellule téléphonique d'**aide aux victimes** : attentats de Barcelone en 2017, attentats de Nice en 2016 ;
- d'appui lors de **campagnes de vaccination exceptionnelles** à Dijon, suite à une épidémie de méningite à l'université ;
- des **missions de soins et de renfort de l'offre de soins** lorsqu'une situation sanitaire exceptionnelle perdure ou suite à une catastrophe naturelle : cyclone Irma, renfort au CHU de Pointe à Pitre suite à l'incendie en 2017 ;
- d'un renfort en épidémiologistes, techniciens de laboratoire et sages-femmes, au cours de l'épidémie de Zika dans les départements français d'Amérique.

En 2017, la mobilisation de la Réserve sanitaire a atteint le niveau exceptionnel de 10 116 jours de mission (contre 7 379 en 2016). La crise Irma a généré à elle seule près de 600 mobilisations.

2.3. Des réservistes formés et prêts pour faire face à différents types d'intervention

Les conditions dans lesquelles les réservistes sanitaires mobilisent leurs compétences en mission sont parfois très différentes de leurs conditions habituelles d'exercice, et ils doivent y être préparés.

Le caractère spécifique des missions nécessite des compétences ad' hoc, qui ont vocation à être initiées et entretenues par la Réserve sanitaire. Par exemple, il en est ainsi des missions de type :

- Renfort en évacuation sanitaire, évacuation de masse ;
- Renfort en mission de type trauma médico-psychologique ;
- Renfort en cellule interministérielle d'aide aux victimes ;
- Renfort en préfiguration, coordination d'un dispositif de réponse à une crise ;
- Renfort en gestion de terrain des équipes et équipements.

Être rapide et efficace en cas de départ en mission nécessite une préparation et une mise à niveau régulière des réservistes sanitaires. À ce titre, la mission de formation de la Réserve sanitaire est primordiale pour sensibiliser les réservistes à des thèmes comme la médecine humanitaire, l'utilisation de matériel télécom, ou encore la dimension médico-psychologique des missions.

Tout au long de l'année, des sessions de formations théoriques et pratiques sont organisées à leur attention. Les cours théoriques, les exercices pratiques de mise en situation, les retours d'expérience et les contenus pédagogiques en ligne permettent aux réservistes d'acquérir les réflexes indispensables en cas d'intervention, et leur apportent un socle commun de compétences.



Les des formations proposées aux réservistes par Santé publique France s'intéressent à développer les compétences nécessaires pour qu'ils soient prêts à intervenir :

- Savoir organiser un camp de vie et de soins pour le quotidien des réservistes et la prise en charge des blessés ;
- Connaître les équipements et leurs fonctionnalités selon les risques sanitaires rencontrés ;
- Détecter les traumatismes psychiques et les prévenir chez les populations meurtries ;
- Réagir à l'imprévu en adoptant les bons gestes ;
- Prodiguer des soins dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle ;
- Partager une culture commune de la gestion de crise.





Nicole Pelletier

Directrice de la direction « Alerte et Crise » de Santé publique France

Nous organisons la gestion et le pilotage de la réponse lors des situations sanitaires exceptionnelles. Nous disposons d'équipes motivées et réactives, qui mettent tout en œuvre pour les anticiper et y répondre. C'est une responsabilité de l'agence au regard des attentes de protection exprimées par les populations.

Comment fonctionne la Réserve sanitaire à Santé publique France ? (organisation, services, etc.)

Au sein de la direction Alerte et Crise de Santé publique France, une dizaine de personnes animent la Réserve sanitaire. Nous devons être capables de répondre à toute mission dans des délais extrêmement courts. Cette réactivité se prépare tout au long de l'année. Notre première mission est de faire connaître la Réserve auprès de tous les professionnels de santé. Elle est primordiale. Plus les volontaires seront nombreux et de spécialités différentes, plus nous serons efficaces en cas de mobilisation. Notre seconde mission est d'animer l'ensemble des réservistes inscrits et de les former. Nous proposons tout au long de l'année, des actions de formations et exercices terrain afin qu'ils soient prêts en cas d'intervention.

Enfin, quand la Réserve est activée, l'équipe gère la mobilisation des réservistes et le suivi des missions. Nous contactons les réservistes correspondant aux besoins de la mission, les sélectionnons, les formons puis organisons leur départ, leur séjour et leur retour.

La Réserve est-elle systématiquement mobilisée en cas de crise sanitaire majeure ?

Nous avons été créés au départ pour intervenir rapidement en cas de crise exceptionnelle sans déstabiliser l'offre de soin classique. Mais au fil des années, nous constatons une évolution de nos missions. Nos interventions sont plus longues et dans des circonstances moins sensationnelles. La mission de la Réserve sanitaire est souvent une mission de « renfort ». Elle peut être mobilisée pour renforcer l'offre de soin locale qui a été impactée ou un dispositif d'aide aux personnes en détresse. Mais elle intervient également dans des missions de prévention de grande ampleur. C'était le cas, par exemple, à Dijon, suite à un cas de méningite, nous avons été mobilisés pour participer à une campagne de vaccination. Il fallait aller très vite avant que cela ne se transforme en crise sanitaire majeure.

Qu'est-ce qui la différencie d'une ONG et des autres réserves de l'État (Service de santé des armées, Protection civile) ?

Il y a effectivement différents acteurs qui interviennent en cas de situation exceptionnelle, et on ne peut que s'en féliciter. Tous ont un rôle à jouer. La réserve n'intervient pas en premier secours mais en appui des acteurs sanitaires locaux lorsque ceux-ci sont dépassés ou épuisés par une crise. Elle est la seule à pouvoir s'intégrer à un établissement de santé et à disposer de tous les professionnels de santé pouvant intervenir dans une structure de soin (urgence, chirurgie, radiologie...), dans le but de soutenir l'offre de soin sur place.

Quelles sont les valeurs de la Réserve sanitaire ?

L'engagement au sein de la Réserve sanitaire est un acte citoyen qui relève du volontariat. Devenir réserviste sanitaire, c'est **se porter volontaire** pour intervenir en renfort **en cas de situation sanitaire exceptionnelle en France ou à l'étranger**. Les valeurs de la Réserve sont des valeurs humanistes, tournées vers l'aide à la population nationale mais aussi la population étrangère.

2.4. Les réservistes : plus de 2 000 professionnels de santé volontaires engagés

La Réserve sanitaire est composée de :

- 57% de professionnels paramédicaux (aides-soignants, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé) et psychologues ;
- 36% de professionnels médicaux, pharmaceutiques et scientifiques (sages-femmes, médecins généralistes, pédiatres, médecins de santé publique, psychiatres, infectiologues, chirurgiens, épidémiologistes...);
- 3% de professionnels administratifs (assistants de régulation médicale, secrétaires médicaux, directeurs des soins, directeurs d'hôpitaux...);
- 3% de professionnels techniques et médicotechniques (ambulanciers, techniciens et ingénieurs biomédicaux, techniciens et ingénieurs sanitaires...);
- 1% de vétérinaires.

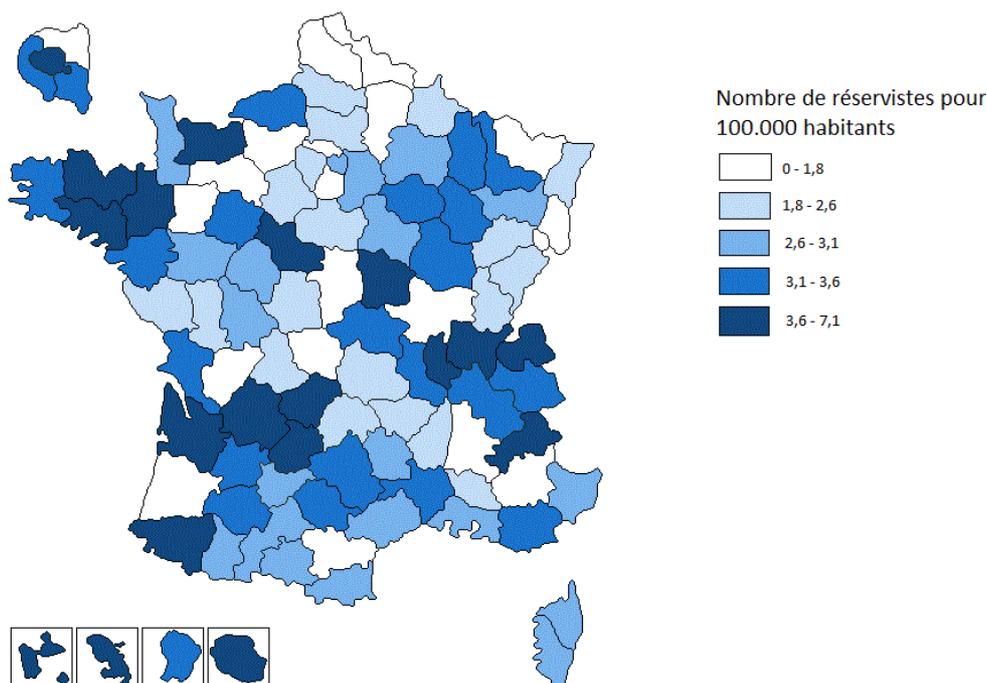
On constate également un allongement de la durée des missions et un accroissement du nombre de réservistes mobilisés. Dans ce contexte, la Réserve sanitaire a besoin de moyens humains conséquents.

▪ Un besoin de volontaire

Pour être le plus efficace possible, la Réserve doit rassembler un grand nombre de volontaires couvrant l'ensemble des métiers susceptibles d'être utile dans le cas de renfort d'offre de soins ou de situation de crise sanitaire.

Aujourd'hui, certaines professions voient leurs effectifs croître au sein de la Réserve sanitaire (sages-femmes, psychologues). A l'inverse, certaines spécialités médicales voient leur nombre d'engagés diminuer en tendance. Pour autant, la Réserve a besoin de ces professions pour pouvoir répondre à des missions exceptionnelles : pédiatres, gynécologues-obstétriciens, urgentistes...

▪ Répartition géographique des réservistes engagés





Nicole Gatineau

Directrice des soins à la retraite et réserviste sanitaire depuis 2017

Un réserviste doit pouvoir s'adapter à un environnement défavorable et utiliser ses compétences dans des situations où il y a peu de moyens.

Comment avez-vous découvert la Réserve sanitaire ?

J'ai découvert la Réserve sanitaire en 2014 par hasard en discutant avec un infirmier réserviste. Il m'a présenté la réserve et cela m'a donné envie de prendre part à cette expérience de vie valorisante et humainement très enrichissante. Durant ma carrière à l'hôpital, j'ai souvent eu envie de partir en mission humanitaire mais je n'ai jamais pu tenter cette expérience. La Réserve sanitaire m'a ouvert des perspectives. Ainsi, même en étant à la retraite, je continue d'exercer mon métier dans un cadre différent.

Qu'est-ce qui a motivé votre engagement dans la Réserve sanitaire ?

J'ai toujours été attiré par le service public, c'est pour cela que j'ai choisi le métier d'infirmière puis celui de directrice des soins. Aider les gens qui sont en difficulté me tient à cœur et mon engagement dans la Réserve sanitaire correspond au sens que je voulais donner à ma retraite en réalisant un acte citoyen.

Quelles sont d'après vous les qualités d'un réserviste ?

Un réserviste doit savoir garder son sang-froid, être à l'écoute et faire preuve d'humilité et de bon sens

Quelle a été la mission qui vous le plus marquée ?

Ma première mission a eu lieu en 2017, j'ai été sollicitée pour faire partie de la cellule de crise après les attentats de Barcelone. Cette cellule avait pour mission principale d'écouter, de soutenir et d'orienter les victimes et leurs proches vers les psychologues. Nous avons reçu beaucoup d'appels de proches inquiets, à la recherche des personnes blessées dans les attentats. Ce qui m'a marquée lors de cette mission c'est que les réservistes sanitaires étaient au cœur du dispositif de soutien.

Vous avez fait partie de l'équipe de réservistes qui s'est rendue à Mayotte pour préparer l'opération. Quel a été votre rôle lors de cette mission ?

À Mayotte, j'étais référente de la mission : une grande première pour moi ! Le rôle du référent est confié à une personne qui a l'habitude de manager des équipes. Il prend les mesures de sécurité nécessaires à la bonne organisation de la mission.

2.5. Devenir réserviste

▪ Comment devenir réserviste sanitaire ?

Pour s'inscrire, il suffit de créer son profil sur www.reservesanitaire.fr, éditer et signer son contrat d'engagement dans la Réserve.

L'engagement est libre, il n'est pas soumis à l'accord de l'employeur. Il est matérialisé par un contrat de 3 ans, renouvelable. Durant cette période, le réserviste peut s'inscrire aux formations et se porter volontaire lors du déclenchement d'une mission.

Le contrat d'engagement n'implique aucune obligation de départ en mission (ni aucun droit au départ), d'autant que les missions ne sont jamais connues à l'avance. Pour chaque mission, Santé publique France fait appel au volontariat parmi les réservistes enregistrés.

▪ Qui peut devenir réserviste ?

Toutes les professions du secteur de la santé peuvent s'engager dans la Réserve sanitaire : Pharmacien, directeur d'hôpital, médecin, logisticien, infirmier... mais aussi les ingénieurs hospitaliers, les directeurs d'hôpitaux, les communicants...

▪ Comment sont sélectionnés les réservistes ?

Lorsque des renforts sont demandés par une autorité sanitaire (ministère, ARS), Santé publique France adresse aux volontaires une alerte de mobilisation ciblée. Les réservistes sont sélectionnés par Santé publique France selon leur profession, leur expérience et la nature de la mission. Ils reçoivent alors un ordre de mission et toutes les informations nécessaires au départ. Les missions sont toujours courtes (1 à 15 jours).

▪ Les réservistes sont-ils rémunérés durant leur mission ?

La Réserve Sanitaire est un dispositif protecteur et sécurisant, apportant un cadre administratif et juridique à l'intervention des réservistes. En cas de mobilisation pour une mission ou une formation, le maintien de la rémunération ou une indemnisation selon le cas, est prévue ainsi qu'une prise en charge intégrale des frais de mission par Santé publique France.

▪ L'employeur peut-il s'opposer au départ en mission d'un réserviste ?

L'engagement dans la Réserve sanitaire n'est pas soumis à l'accord de l'employeur, c'est un acte citoyen. Par contre, avant tout départ en formation ou en mission, une demande d'autorisation doit être présentée par le réserviste à son employeur. Celui-ci doit alors indiquer si, compte tenu de la situation des ressources humaines de son établissement, il accepte ou refuse ce départ.

Si le réserviste est parti en mission sur son temps de travail, l'employeur est indemnisé.

3. L'établissement pharmaceutique, un allié indispensable en cas de crise sanitaire

Santé publique France est chargée de garantir, en toutes circonstances, pour le compte du ministère en charge de la santé, la disponibilité du stock stratégique santé nécessaire à la population.

Au sein de Santé publique France, l'établissement pharmaceutique, gère le stock stratégique de médicaments et produits de santé pour le compte de l'État. Son rôle est d'acquérir, stocker et d'organiser, le cas échéant, un acheminement très rapide des médicaments et produits de santé nécessaires à la protection de la population en cas de crise sanitaire grave.

L'établissement pharmaceutique entretient les stocks en quantité correspondant à la nature de la menace et à la population potentiellement exposée sur le territoire national. Ces stocks, représentant plus de 55 000 palettes, sont composés de médicaments (antiviraux, antidotes, antibiotiques, vaccins) et de dispositifs médicaux (masques chirurgicaux, aiguilles, seringues, etc.).

Ils permettent de faire face :

- aux risques biologiques, chimiques ou radionucléaires ;
- aux risques accidentels de radio-contamination ;
- aux menaces épidémiques de grande ampleur (pandémie) ;
- à des foyers hyper-endémiques localisés.



Alain Morin, Pharmacien responsable à l'établissement pharmaceutique

Notre organisation est fondée sur la réactivité, le professionnalisme et le sens de l'intérêt commun. Nous sommes en capacité de répondre à une urgence sanitaire immédiatement.

À quoi sert l'établissement pharmaceutique ? Quelles sont ses missions ?

L'établissement pharmaceutique sert à acheter, stocker et distribuer des produits de santé afin de répondre à des événements sanitaires exceptionnels. En toutes circonstances, nous devons garantir la disponibilité des produits de santé nécessaires à la population. Nous assurons également un rôle d'urgence vitale pour certains produits utilisés par les hôpitaux, comme les antitoxines par exemple. En cas de situation sanitaire exceptionnelle, c'est un allié incontournable de l'État.

Quels sont les moyens dont vous disposez pour répondre aux situations sanitaires exceptionnelles ?

L'État dispose de stocks stratégiques de produits de santé répartis sur l'ensemble du territoire national (départements et régions outre-mer y compris) selon un schéma directeur de stockage et de distribution permettant à la fois de sécuriser les modalités de conservation et de proposer une répartition géographique sur le territoire. Ces produits de santé sont détenus au sein d'une plateforme nationale de stockage des stocks stratégiques ; et de plateformes de stockage situées à Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon et Strasbourg.

Ce découpage permet un stockage permanent de contres mesures médicales de proximité et un stockage temporaire en cas de situation sanitaire exceptionnelle, pour le réapprovisionnement des sites locaux et ainsi garanti une réactivité maximale.

En cas d'urgence, comment fonctionne la distribution des produits de santé ?

L'établissement pharmaceutique a des marchés de transport avec une astreinte 24h/24 qui permet de garantir un acheminement des produits de santé en fonction de leurs modes de conservation (congelé, froid, température ambiante).

Quelles sont les difficultés rencontrées par l'établissement pharmaceutique ?

Les principales difficultés sont d'ordre logistique. Nous devons gérer à distance l'acheminement de produits de santé – s'assurer par exemple que la chaîne du froid soit respectée. Il faut aussi s'adapter à des infrastructures qui ne sont pas les nôtres.

